



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 20 mars 2023 à 20^H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE – F. TACHEN – A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

ABSENTS EXCUSÉS : J-L DULAC

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BOISSEAU

2023– 24 « WEEK-END A LA RUE » CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE BOURGBARRE, CHANTEPIE, CORPS-NUDS, SAINT-ARMEL ET VERN SUR SEICHE

Après sept années d'existence et deux années d'annulation (2020 et 2021), la quatrième édition du festival intercommunal « Un weekend à la rue » a pu voir le jour en juin 2022. Initié par les communes de Chantepie, Nouvoitou et Vern-sur-Seiche en 2017, la commune de Corps-Nuds a rejoint l'organisation en 2018, Saint-Armel en 2019 et Bourgbarré en 2022. C'est à présent 6 communes qui œuvrent à la diffusion du spectacle vivant dans l'espace public, pour toucher le plus grand nombre. Fort du succès du festival (1 750 spectateurs en 2022, dont 350 personnes à Nouvoitou), du soutien de Rennes Métropole depuis la première édition, et de la Région Bretagne en 2022, une cinquième édition s'organise et se déroulera du 26 au 29 mai 2023. Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Suet sera à nouveau étroitement associé au projet.

Chaque commune accueillera un spectacle, dans le cadre d'une programmation artistique concertée, selon un calendrier convenu ultérieurement. La Commune de Nouvoitou se positionne sur le samedi 27 mai, en début d'après-midi, sur la Place Haute, Place de l'Eglise, avec le spectacle *Oignon* d'Edith Lizion. En amont du spectacle, les élèves du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Suet donneront une représentation.

Considérant que ce projet contribue, d'une part, à favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre, répondant aux objectifs culturels que se sont donnés les six communes, et d'autre part, à susciter des moments de rencontre entre les populations qui partagent un bassin de vie et à « faire territoire », les Communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche s'associent pour l'organisation de l'évènement selon les modalités décrites dans le projet de convention annexé au présent rapport.

Chaque commune prendra en charge de façon autonome l'organisation de l'évènement qui a lieu sur son territoire, en s'appuyant sur ses services municipaux. Les spectacles seront gratuits pour le public. De plus :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

- La présente convention de partenariat engage les communes jusqu'à l'édition 2026. Les soutiens financiers resteront cependant indispensables au maintien du festival.
- L'édition 2023 sera portée administrativement et financièrement par la commune de Nouvoitou. Le portage administratif et financier des prochaines éditions sera redéfini chaque année au mois d'octobre avec les membres du comité de pilotage.
- Les demandes de subventions pour l'édition 2023 seront réalisées par la ville de Nouvoitou. Elle redistribuera à chaque participant à proportion selon l'investissement, le montant reçu pour la réalisation des actions culturelles menées autour de l'événement.
- Les dépenses de communication spécifiques à l'édition 2023 de l'événement seront prises en charge par la commune de Nouvoitou. Ces dépenses seront refacturées, déduction faite des éventuelles subventions perçues à ce titre, aux communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche au prorata du nombre d'habitants par commune.
- Le budget prévisionnel comprend une embauche d'un régisseur général commun aux six communes afin de favoriser l'implantation technique des spectacles sur chacun des sites. La commune de Nouvoitou qui contractualisera avec la personne en charge de la régie générale commune se verra reverser une partie de la subvention couvrant intégralement les frais d'embauche engagés pour l'édition 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la convention de partenariat avec les communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche pour l'organisation de l'édition 2023 du « Week-end à la rue », ainsi que pour les prochaines éditions jusqu'en 2026 (sous réserve de soutiens financiers), annexée à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire ;**
- **DIT que les crédits seront inscrits dans le budget communal.**

VOTE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.**

**Le Maire,
Jean-Marc LEGAGNEUR**

